



# Sommaire : Situation statistique de la maltraitance des aînés au Canada

*Présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la  
personne de la Chambre des communes*

*Le 25 mai 2021*

Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des  
collectivités

Statistique Canada

## INTRODUCTION

Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), une division de Statistique Canada, est chargé de fournir des renseignements à la communauté juridique et au public sur la nature et l'ampleur du crime et de la victimisation et sur l'administration de la justice pénale et civile au Canada. La gouvernance pour la production de cette information, par l'entremise de la collecte de données nationales et de l'établissement de rapports, est assurée par l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique (ENRSJ). L'ENRSJ est une collaboration entre les sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique au Canada et le statisticien en chef du Canada.

La maltraitance des aînés est un domaine de victimisation où les données sont recueillies par l'entremise de plusieurs mécanismes de collecte de données, dont il est question brièvement ci-dessous.

### Collecte de données relatives à la maltraitance des aînés

Le CCSJSC administre le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui recueille des données déclarées par la police sur les incidents criminels et les victimes. Le DUC saisit les incidents criminels déclarés par la police qui sont conformes aux dispositions du *Code criminel*<sup>1</sup>. Le CCSJSC recueille également des données sur les tribunaux pénaux par l'entremise de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC). L'information sur la violence envers les personnes âgées n'est pas disponible directement dans l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle (EITJC). La déclaration aux données de l'EITJC est fondée sur les articles du *Code criminel*. Étant donné qu'il n'y a pas de crime précis de « maltraitance d'une personne âgée » défini dans le *Code criminel*, les crimes commis contre les personnes âgées doivent être poursuivis en vertu d'autres dispositions pénales. En outre, l'EITJC ne recueille pas d'information sur les victimes dans les affaires portées devant les tribunaux.

Pour obtenir les statistiques les plus récentes déclarées par la police sur la violence envers les aînés, veuillez consulter la publication *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2019*, accessible à l'adresse : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/85-002-X202100100001>.

Pour combler les lacunes dans les statistiques déclarées par la police, l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens recueille des données sur la victimisation autodéclarée tous les cinq ans. Ces données sont particulièrement importantes pour certaines expériences de victimisation, comme les

---

<sup>1</sup> Le *Code criminel* prévoit un large éventail d'infractions qui font généralement l'objet d'accusations dans les affaires de violence à l'égard des personnes âgées, notamment les voies de fait (article 266), la fraude (article 380) et l'omission, sans excuse légitime, d'exécuter le devoir des personnes de fournir les nécessités de la vie (article 215). Il contient également des dispositions précises visant à lutter contre la violence envers les aînés dans le contexte de la détermination de la peine. Par exemple, l'article 380.1 ordonne aux tribunaux de trouver une circonstance aggravante si un acte de fraude a eu une incidence importante sur une victime compte tenu de son âge. L'article 718.2 fait de l'infraction une circonstance aggravante si le délinquant a abusé d'un poste de confiance ou d'autorité, ou si l'infraction a eu une incidence importante sur la victime compte tenu de son âge. L'article 718.04 ordonne en outre au tribunal d'examiner en priorité les objectifs de la dénonciation et de la dissuasion si l'infraction visait la maltraitance d'une personne vulnérable en raison de circonstances personnelles.

agressions sexuelles et la violence entre partenaires intimes, qui sont chroniquement sous-signalées à la police.

### **VICTIMISATION AUTODÉCLARÉE**

L'Enquête sociale générale sur la victimisation mesure huit types de criminalité, dont trois types de violence — agression sexuelle, vol qualifié et voies de fait. Ces données sont essentielles à notre compréhension, car elles rendent compte de la victimisation, qu'elle ait été signalée à la police ou non. Selon l'ESG de 2019, un peu moins d'un aîné sur dix — environ 589 000 personnes — a déclaré avoir été victime d'un crime domestique ou violent au cours des 12 derniers mois, 84 000 personnes âgées ont été victimes d'un crime violent.

Il est à noter qu'en raison d'un changement dans le mode de collecte pour l'ESG, les données sur les tendances concernant la victimisation violente des aînés ne sont pas réalisables<sup>2</sup>.

Grâce à l'ESG, nous sommes également en mesure de saisir les expériences de violence émotionnelle et d'exploitation financière d'un membre de la famille ou d'un aidant. Les résultats ont révélé que a peu près 2 % des aînés (1,7 %) ont déclaré avoir été victimes de violence émotionnelle ou d'exploitation financière de la part d'un membre de la famille ou d'un soignant au cours des cinq dernières années.

Enfin, l'ESG a également fait remarquer que 14 % des personnes âgées ont été victimes de fraude au cours des cinq années précédentes. Les femmes et les hommes âgés courent le même risque d'être victimes de fraude.

### **TOTALISATIONS PERSONNALISÉES**

Afin d'appuyer l'étude menée par les membres du Comité sur la maltraitance des aînés, le CCSJSC a produit des tableaux personnalisés, qui sont présentés ci-dessous avec les principales conclusions.

#### **1. Aînés victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2019**

---

<sup>2</sup> Statistique Canada poursuit son initiative de modernisation et le cycle 34 de l'Enquête sociale générale (ESG) a permis aux répondants de remplir leur questionnaire en ligne, en plus de la collecte traditionnelle par téléphone. Ce changement de collecte de données pour le cycle 34 de l'ESG a été effectué pour relever plusieurs défis, à savoir réduire le fardeau des répondants et réagir à l'augmentation des coûts de collecte, mais cela a créé un effet de mode et les résultats de victimisation de l'ESG de 2019 ne devraient pas être comparés aux cycles précédents.

**Aînés victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime et la province ou le territoire, 2019**

Province ou territoire	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Nombre total de victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
Terre-Neuve-et-Labrador	110	195	139	267	249	230
Île-du-Prince-Édouard	23	145	41	296	64	215
Nouvelle-Écosse	138	134	189	210	327	169
Nouveau-Brunswick <sup>1</sup>	169	221	233	339	402	277
Québec	1,389	169	1,903	261	3,292	212
Ontario	2,617	205	2,514	230	5,131	216
Manitoba	232	223	309	339	541	277
Saskatchewan	156	172	257	317	413	240
Alberta	556	190	734	280	1,290	233
Colombie-Britannique	948	200	1,306	305	2,254	250
Yukon	19	789	23	866	42	829
Territoires du Nord-Ouest	44	2,558	62	3,239	106	2,917
Nunavut	26	3,667	19	2,334	45	2,955
<b>Canada</b>	<b>6,427</b>	<b>194</b>	<b>7,729</b>	<b>265</b>	<b>14,156</b>	<b>227</b>

1. Exclut les données du Service de police de Saint John en raison de préoccupations liées à la qualité des données.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes de 65 à 89 ans. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les victimes comprennent les personnes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) accessibles au public ont été codées à nouveau de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « homme » ou « femme », afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « homme » ou « femme » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le sexe.

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

En 2019, le taux global de violence déclarée par la police chez les personnes âgées de 65 à 89 ans était de 227 victimes âgées pour 100 000 habitants. Les taux de ce type de violence étaient les plus élevés dans les territoires, le Nunavut (2 955), les Territoires du Nord-Ouest (2 917) et le Yukon (829) déclarant des taux nettement plus élevés que les provinces. Les taux les plus bas ont été signalés en Nouvelle-Écosse (169), au Québec (212) et à l'Île-du-Prince-Édouard (215).

Chez les aînés, le taux de violence était plus élevé chez les hommes âgés que chez les femmes âgées dans chaque province et territoire, à l'exception du Nunavut (3 667 femmes victimes contre 2 334 hommes). À l'Île-du-Prince-Édouard et au Manitoba, le taux de victimisation était environ deux fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes (296 contre 145 et 339 contre 223, respectivement).

**2. Victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge et le sexe de la victime, et année, Canada, 2009 à 2019**

**Victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le sexe de la victime, et l'année, Canada, 2009 à 2019**

Enfants et jeunes (âgés de 0 à 17 ans)						
Année	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Nombre total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2009	37,370	1,118	38,347	1,090	75,717	1,103
2010	37,374	1,119	36,430	1,035	73,804	1,076
2011	34,856	1,044	34,433	978	69,289	1,010
2012	33,492	1,002	31,975	908	65,467	954
2013	30,950	924	27,301	775	58,251	848
2014	28,628	852	24,728	701	53,356	775
2015	28,669	847	24,631	695	53,300	770
2016	29,894	873	24,741	692	54,635	781
2017	32,909	956	26,077	725	58,986	838
2018	34,699	1,001	25,996	718	60,695	857
2019	39,103	1,120	29,721	815	68,824	964
variation du taux en pourcentage						
2019 contre 2018	...	12	...	13	...	13
2019 contre 2014	...	31	...	16	...	24
2019 contre 2009	...	0	...	-25	...	-13

... sans objet

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec pour lesquelles on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Fondé sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Il se peut donc que les chiffres ne correspondent pas à ceux présentés ailleurs. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) accessibles au public ont été codées à nouveau de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « homme » ou « femme », afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « homme » ou « femme » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le sexe.

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

**Victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le sexe de la victime, et l'année, Canada, 2009 à 2019**

Année	Adultes (âgés de 18 à 64 ans)					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Nombre total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2009	160,220	1,473	152,320	1,391	312,540	1,432
2010	162,676	1,478	149,929	1,355	312,605	1,417
2011	152,796	1,377	141,475	1,269	294,271	1,323
2012	148,249	1,326	139,209	1,238	287,458	1,282
2013	139,509	1,240	128,718	1,136	268,227	1,188
2014	134,700	1,190	124,800	1,094	259,500	1,142
2015	138,597	1,222	128,372	1,123	266,969	1,172
2016	140,571	1,232	129,057	1,123	269,628	1,177
2017	146,548	1,275	131,902	1,138	278,450	1,207
2018	153,251	1,321	136,434	1,164	289,685	1,242
2019	164,556	1,405	147,919	1,248	312,475	1,326
variation du taux en pourcentage						
2019 contre 2018	...	6	...	7	...	7
2019 contre 2014	...	18	...	14	...	16
2019 contre 2009	...	-5	...	-10	...	-7

... sans objet

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec pour lesquelles on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Fondé sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Il se peut donc que les chiffres ne correspondent pas à ceux présentés ailleurs. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) accessibles au public ont été codées à nouveau de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « homme » ou « femme », afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « homme » ou « femme » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le sexe.

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

**Victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le groupe d'âge, le sexe de la victime, et l'année, Canada, 2009 à 2019**

Année	Aînés (âgés de 65 à 89 ans)					
	Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Nombre total des victimes	
	nombre	taux	nombre	taux	nombre	taux
2009	3,633	148	4,285	215	7,918	178
2010	3,966	158	4,493	219	8,459	186
2011	3,886	151	4,548	214	8,434	180
2012	4,084	154	4,686	211	8,770	180
2013	4,089	149	4,824	208	8,913	176
2014	4,126	146	5,024	208	9,150	175
2015	4,553	157	5,365	214	9,918	183
2016	4,646	155	5,687	219	10,333	185
2017	5,172	167	6,215	230	11,387	197
2018	5,492	172	6,684	239	12,176	203
2019	6,386	193	7,681	264	14,067	226
variation du taux en pourcentage						
2019 contre 2018	...	12	...	11	...	11
2019 contre 2014	...	32	...	27	...	29
2019 contre 2009	...	30	...	23	...	27

... sans objet

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 personnes. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1er juillet fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Exclut un petit nombre de victimes au Québec pour lesquelles on ignorait l'âge et qui ont été classées incorrectement dans la catégorie d'âge « 0 ». Fondé sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Il se peut donc que les chiffres ne correspondent pas à ceux présentés ailleurs. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) accessibles au public ont été codées à nouveau de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « homme » ou « femme », afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « homme » ou « femme » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le sexe.

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Entre 2014 et 2019, la violence déclarée par la police envers des personnes âgées de 65 à 89 ans a augmenté de 29 % au Canada, pour atteindre un taux de 229 victimes pour 100 000 habitants en 2019. Au cours de la même période, le taux de violence a augmenté plus chez les femmes âgées que chez les hommes âgés (+32 % contre +27 %). Bien que la violence déclarée par la police à l'égard des aînés ait augmenté, la même chose s'applique à d'autres groupes d'âge. Par exemple, la violence contre les adultes âgés de 18 à 64 ans a augmenté de 16 % entre 2014 et 2019, tandis que la violence contre les enfants et les jeunes âgés de 17 ans et moins a augmenté de 24 %. Encore une fois, les augmentations étaient plus élevées chez les filles et les femmes que chez les garçons et les hommes (+31 % pour les filles contre +16 % pour les garçons et +18 % pour les femmes et +14 % pour les hommes). Un autre sujet hautement prioritaire, la violence entre partenaires intimes, a augmenté de 14 % dans l'ensemble pour les 15 à 89 ans au cours de la même période.

### 3. Personnes âgées victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le lieu de l'incident et l'année, Canada, 2017 à 2019

Personnes âgées victimes de violence, affaires déclarées par la police, selon le sexe de la victime, le lieu de l'incident et l'année, Canada, 2018 à 2019				
Sexe de la victime et lieu de l'incident	2018		2019	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
<b>Victimes de sexe féminin</b>				
Maison de retraite ou établissement de soins infirmier	646	12	1,010	16
Autre endroit	4,846	88	5,376	84
Total	5,492	100	6,386	100
<b>Victimes de sexe masculin</b>				
Maison de retraite ou établissement de soins infirmier	325	5	512	7
Lieu	6,359	95	7,169	93
Total	6,684	100	7,681	100
<b>Nombre total des victimes</b>				
Maison de retraite ou établissement de soins infirmier	971	8	1,522	11
Autre endroit	11,205	92	12,545	89
Total	12,176	100	14,067	100

Note : Les victimes comprennent les personnes de 65 à 89 ans. Les victimes de 90 ans et plus ont été exclues en raison de la possibilité que les affaires pour lesquelles l'âge était inconnu aient été classées incorrectement dans cette catégorie d'âge. Exclut les victimes dont le sexe ou l'âge était inconnu. Fondé sur la base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire qui, depuis 2009, comprend des données représentant 99 % de la population du Canada. Il se peut donc que les chiffres ne correspondent pas à ceux présentés ailleurs. Compte tenu de l'existence possible d'un petit nombre de victimes et d'auteurs présumés identifiés comme étant « de diverses identités de genre », les données agrégées du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) accessibles au public ont été codées à nouveau de sorte à attribuer à ces victimes et auteurs présumés la valeur « homme » ou « femme », afin d'assurer la protection de la confidentialité et de la vie privée. La valeur « homme » ou « femme » a été attribuée aux victimes et aux auteurs présumés de diverses identités de genre en fonction de la répartition régionale des victimes ou des auteurs présumés selon le sexe.

Sources : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, base de données sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

En 2017, des établissements de soins infirmiers et des maisons de retraite ont été ajoutés comme lieux d'incidents au Programme de déclaration uniforme de la criminalité. Entre 2017 et 2019, la proportion de personnes âgées de 65 à 89 ans qui ont été victimes de violences dans des affaires déclarées à la police dans de tels endroits a augmenté; toutefois, cette situation est probablement influencée par une plus grande proportion des services de police qui utilisent les nouveaux codes de localisation dans le programme DUC.



#### 4. Violence émotionnelle ou exploitation financière des Canadiens de 65 ans et plus par un parent, un ami ou un soignant au cours des cinq dernières années, selon le sexe, 2014 et 2019

Violence émotionnelle ou exploitation financière commise contre des Canadiens de 65 ans et plus par un relation, un ami ou un soignant au cours des cinq dernières années, selon le sexe, 2014 et 2019

Année et sexe	Violence psychologique <sup>1</sup>		Exploitation financière <sup>2</sup>		Violence émotionnelle et/ou exploitation financière	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
<b>2014</b>						
Femmes	51	1.8	17	0.6	63	2.2
Hommes	26	1.1 *	13	0.5	32	1.3 *
Total	78	1.5	30	0.6	95	1.8
<b>2019†</b>						
Femmes	58	1.7	22	0.6	65	1.9
Hommes	40	1.4	22	0.7	48	1.6
Total	98	1.5	43	0.7	112	1.7

\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ( $p < 0,05$ )

1. Comprend les situations où un parent, un ami ou un soignant (excluant un conjoint avec qui la personne est ou était légalement mariée, un conjoint de fait, ou un partenaire amoureux, d'une relation actuelle ou passée) tente de limiter les contacts avec la famille ou les amis, de vous injurier pour vous faire sentir mal ou de menacer de vous faire du mal ou de faire du mal à quelqu'un de votre entourage.

2. Comprend les situations où un parent, un ami ou un soignant (excluant un conjoint avec qui la personne est ou était légalement mariée, un conjoint de fait, ou un partenaire amoureux, d'une relation actuelle ou passée) tente de vous empêcher de vous renseigner sur votre revenu ou d'y accéder, vous force de céder le contrôle de vos finances ou de renoncer à quelque chose qui vous tient à cœur.

**Note :** Le total pour le sexe comprend les personnes qui ont déclaré un genre non binaire ainsi que ceux qui n'ont pas indiqué leur genre. Le calcul du pourcentage inclut les réponses manquantes ou non déclarées. En 2014, ces questions n'ont été posées qu'aux personnes de 65 ans et plus; en 2019, elles ont été élargies pour être posées à tous les répondants.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2014 et 2019.

En 2019, 1,7 %, soit environ 12 000 personnes âgées, ont indiqué qu'elles avaient été victimes de violence émotionnelle ou d'exploitation financière de la part d'un ami, d'un parent ou d'un soignant au cours des 5 dernières années. La violence émotionnelle (1,5 %) était plus fréquente que l'exploitation financière (0,7 %). La proportion de femmes âgées (1,9 %) et d'hommes âgés (1,6 %) qui ont été victime de violence émotionnelle ou d'exploitation financière n'était pas statistiquement différente.

#### 5. Violence émotionnelle ou exploitation financière d'un parent, d'un ami ou d'un soignant au cours des cinq dernières années, selon le groupe d'âge et le sexe, 2019

**Violence émotionnelle ou exploitation financière commise par un relation, un ami ou un soignant au cours des 5 dernières années, selon le groupe d'âge et le sexe, 2019**

Groupe d'âge et sexe	Violence psychologique <sup>1</sup>		Exploitation financière <sup>2</sup>		émotionnelle et/ou exploitation f	
	nombre (en millier)	pourcentage	nombre (en millier)	pourcentage	nombre (en millier)	pourcentage
<b>Moins de 55 ans</b>						
Femmes	423	4.4 *	144	1.5 *	438	4.5 *
Hommes	286	2.9 ***	63	0.6 **	300	3.0 ***
Total	718	3.6 *	212	1.1 *	747	3.8 *
<b>De 55 à 64 ans</b>						
Femmes	75	2.8 *	24	0.9	76	2.9
Hommes	38	1.5 **	9	0.4 **	41	1.6 **
Total	113	2.2	33	0.6	118	2.3
<b>65 ans et plus†</b>						
Femmes	58	1.7	22	0.6	65	1.9
Hommes	40	1.4	22	0.7	48	1.6
Total	98	1.5	43	0.7	112	1.7

\* valeur significativement différente de la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ) et aux estimations pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

1. Comprend les situations où un parent, un ami ou un soignant (excluant un conjoint avec qui la personne est ou était légalement mariée, un conjoint de fait, ou un partenaire amoureux, d'une relation actuelle ou passée) tente de limiter les contacts avec la famille ou les amis, de vous injurier pour vous faire sentir mal ou de menacer de vous faire du mal ou de faire du mal à quelqu'un de votre entourage.

2. Comprend les situations où un parent, un ami ou un soignant (excluant un conjoint avec qui la personne est ou était légalement mariée, un conjoint de fait, ou un partenaire amoureux, d'une relation actuelle ou passée) tente de vous empêcher de vous renseigner sur votre revenu ou d'y accéder, vous force de céder le contrôle de vos finances ou de renoncer à quelque chose qui vous tient à cœur.

**Note :** Le total pour le sexe comprend les personnes qui ont déclaré un genre non binaire ainsi que ceux qui n'ont pas indiqué leur genre. Le calcul du pourcentage inclut les réponses manquantes ou non déclarées.

**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2019.

En 2019, 1,7 % des personnes âgées ont déclaré avoir été victimes de violence émotionnelle ou d'exploitation financière commise par un ami, un parent ou un soignant au cours des cinq dernières années. Ce pourcentage est semblable à celui des 55 à 64 ans (2,3 %) et inférieur à celui des moins de 55 ans qui ont été victimes de violence émotionnelle ou d'exploitation financière (3,8 %). En particulier, alors que les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer avoir été victimes de violence émotionnelle ou d'exploitation financière chez les moins de 55 ans ou de 55 à 64 ans, des proportions similaires de femmes et d'hommes âgés ont déclaré avoir été victimes de violence émotionnelle ou d'exploitation financière.

## **6. Victimes de fraude au cours des cinq dernières années, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2019**

**Victimes de fraude au cours des cinq dernières années, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 2019**

Sexe	Moins de 55 ans		De 55 à 64 ans		65 ans ou plus†	
	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage	nombre (en milliers)	pourcentage
Femmes	1,847	19.0 *	387	14.7	455	13.1
Hommes	1,601	16.2 **	468	18.2 ***	442	14.8
<b>Total</b>	<b>3,480</b>	<b>17.7 *</b>	<b>861</b>	<b>16.5 *</b>	<b>906</b>	<b>14.0</b>

\* valeur significativement différente de la catégorie de référence seulement ( $p < 0,05$ )

\*\* valeur significativement différente de l'estimation pour les femmes seulement ( $p < 0,05$ )

\*\*\* valeur significativement différente de la catégorie de référence ( $p < 0,05$ ) et aux estimations pour les femmes ( $p < 0,05$ )

† catégorie de référence

**Note :** La fraude comprend les situations où quelqu'un utilise avec succès des renseignements personnels ou des détails de compte pour obtenir de l'argent ou acheter des biens et des services, utilise des renseignements personnels ou des renseignements sur le compte pour créer un compte ou accéder à un compte existant, ou à demander des avantages, des services ou des documents, ou emploie la tromperie ou l'escroquerie pour soutirer de l'argent ou des biens en personne, par téléphone, en ligne ou en employant tout autre type de fraude. Le total pour le sexe comprend les personnes qui ont déclaré un sexe non binaire ainsi que ceux qui n'ont pas indiqué leur sexe. Le calcul du pourcentage inclut les réponses manquantes ou non déclarées.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2019.

Selon l'Enquête sociale générale de 2019, un peu plus de 900 000 personnes âgées (14 %) ont été victimes de fraude au cours des cinq dernières années. Il n'y avait pas de différence importante entre les femmes âgées (15 %) et les hommes âgés (13 %). La proportion de personnes âgées victimes de fraude était inférieure à celle observée chez les 55 à 64 ans (17 %) et les moins de 55 ans (18 %).

## DÉFIS ET LACUNES STATISTIQUES

Bien que les données recueillies par Statistique Canada soient de très grande qualité et qu'elles saisissent les cas de victimisation déclarés par la police et déclarés par la victime, la maltraitance des aînés présente des défis uniques pour la collecte de données. Ces défis sont décrits ci-dessous.

### Manque de définition normalisée

L'expression « maltraitance des aînés » est couramment utilisée pour désigner la victimisation des personnes âgées<sup>3</sup>. Les personnes âgées risquent d'être victimes de maltraitance (voies de fait, violence psychologique/émotionnelle et sexuelle, et exploitation financière) et de négligence. Certaines provinces et certains territoires ont réagi à la violence et à la négligence envers les aînés en adoptant des lois sur la protection des adultes, la tutelle et la violence familiale. Bien qu'aucune de ces lois ne définisse globalement la maltraitance des aînés et la négligence, certaines définissent la « maltraitance » dans le contexte d'un système visant à protéger les adultes vulnérables.

Bien qu'aucune définition nationale n'ait été établie, divers organismes non gouvernementaux et services de police ont élaboré des définitions opérationnelles et stratégiques de la maltraitance des aînés ou ont adopté des définitions existantes (par exemple, l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées). L'Organisation mondiale de la Santé, par exemple, définit la maltraitance des personnes âgées comme :

« un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime. Ce type de violence constitue une violation des droits de l'homme et recouvre les violences physiques, sexuelles, psychologiques ou morales; les violences matérielles et financières; l'abandon; la négligence; l'atteinte grave à la dignité ainsi que le manque de respect. » (<https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/elder-abuse>)

### Collecte de données sur la maltraitance des aînés dans les établissements

Chaque province et territoire a des exigences différentes en matière de déclarations (c.-à-d. rapports à la police et à l'autorité gouvernementale responsable) des incidents de maltraitance qui se produisent dans les résidences de soins de longue durée. Les recherches montrent également que les cas de violence envers les personnes âgées peuvent ne pas être signalés lorsqu'ils surviennent dans des milieux privés. C'est pour plusieurs des mêmes raisons que la violence familiale n'est pas souvent signalée : embarras et honte, désir de protéger l'agresseur, peur que personne ne croie les allégations et la nécessité de maintenir la présence de l'agresseur pour obtenir un soutien économique, émotionnel ou autre, etc. En plus de relever le défi des exigences en matière de rapports, il y a de nombreuses considérations sur la façon de mesurer la violence chez les aînés qui peuvent souffrir d'une déficience cognitive, ainsi que les mauvais traitements résultant de la négligence dans le cadre institutionnel lui-même.<sup>4</sup>

<sup>3</sup> Il n'y a pas de consensus universel ni de cohérence dans les limites d'âge qui sont utilisées pour définir les aînés ou les adultes âgés.

<sup>4</sup> Les établissements, y compris les hôpitaux, les établissements de soins infirmiers et les pénitenciers, sont exclus de toute collecte par enquête-échantillon.